



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 8 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué le deux du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles CASTY, Maire.

Présents : Gilles CASTY - Sébastien GASPARINI - Claire CHAOUAT - Xavier SOLER - Fanny TISSEYRE - Sylvie NADAL BLIN - Muriel SAEZ - Malik MEKHATRIA - Elsa GIOVANNINI - François RICHARD - Jean-Yves JURCZYK

Procurations : Éric GALEYRAND à Xavier SOLER

Absents non représentés : Cathy GARCIA - Vincent DEGLIAMÉ - André BARSALOU

Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : François RICHARD

Nombre de membres en exercice : 15	Votes pour : 12
Nombre de membres présents : 11	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 12	Abstentions : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	Date de la convocation : le 2 octobre 2025

Délibération n°43/2025

INSCRIPTION DE PAUL DELPY SUR LE MONUMENT AUX MORTS

Rapport de M le Maire :

Les familles CARAYOL, MOLINA, MULÉRO et MORALES ont contacté la commune en mai 2025 pour signaler qu'il manquait mention de M. Paul DELPY sur le Monument aux Morts de la commune d'Ornaisons.

Après vérifications, il apparaît en effet que M. Paul Émile Louis DELPY, né à ORNAISONS le 17 février 1895, grade caporal fourrier du 5^{ème} régiment d'infanterie coloniale, est bien « Mort pour la France » le 5 septembre 1916, à l'âge de 21 ans, à BARLEUX dans le département de la Somme, et qu'il convient donc de faire inscrire son nom sur le Monument aux Morts de sa commune de naissance.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

D'autoriser M. le Maire à faire ajouter le nom de Paul DELPY sur le Monument aux Morts de la commune et de signer tout document ultérieur lui permettant d'accomplir cette mission de reconnaissance à cet enfant d'Ornaisons « Mort pour la France ».

Fait et délibéré en séance le 8 octobre 2025.

Le Secrétaire de séance,
François RICHARD

Le Maire,
Gilles CASTY



Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 011-211102678-20251008-D2025_43-DE

M. Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>